

## Adultes mais toujours verts

Les Verts suisses ont vingt ans. Considéré à l'époque comme une force de contestation temporaire, lié à la lutte contre l'énergie nucléaire et circonscrit aux problèmes environnementaux, le mouvement a pourtant atteint l'âge adulte et fait même preuve d'une belle santé.

Celles et ceux qu'on appelait alors les «écologues» font leur entrée en politique institutionnelle en 1971 en ville de Neuchâtel, pour mieux défendre leur refus du tracé autoroutier le long des rives du lac. Puis, selon un modèle très helvétique, ils gravissent tous les échelons, communal, cantonal et fédéral. En 1977 déjà, ils réussissent à conquérir un siège au sein de la municipalité lausannoise et deux ans plus tard les Vaudois envoient à Berne le premier conseiller national vert. Aujourd'hui les Verts constituent le premier groupe parlementaire fédéral non gouvernemental, sont présents dans quatre exécutifs et dans dix-sept parlements cantonaux avec 120 députés. Dans les plus grandes villes suisses, ils permettent à des majorités de gauche de gouverner.

Ce positionnement à gauche a résulté d'une évolution progressive et lourde de conflits. En effet, à l'origine, les écologistes prétendaient rompre avec l'affrontement classique droite-gauche. Portés par les préoccupations environnementalistes de l'opinion suscitées par les couacs de l'énergie nucléaire - Tchernobyl en particulier - et le dépérissement des forêts, ils se rapprochent de la gauche qui a adopté peu ou prou leurs revendications éco-

logistes. Les tensions entre les fondamentalistes et les réalistes se résorbent et le mouvement intègre une partie de l'extrême gauche revenue de ses illusions révolutionnaires. Mais, lors des élections fédérales de 1995, son aversion pour l'Europe - il est contre l'adhésion à l'EEE - et son rejet des engagements internationaux de la Suisse - il refuse l'entrée à la Banque mondiale (BM) et au Fonds monétaire (FMI) - comme son opposition aux nouvelles transversales alpines, lui valent une sévère défaite.

Les Verts redressent alors la barre. En adhérant à l'idée européenne et en offrant un programme étoffé, notamment en matière sociale, ils séduisent un électeurat jeune et issu des classes moyennes, déçu ou réticent à l'égard des grands partis. Les Verts peuvent dès lors espérer une belle progression cet automne.

Deux risques guettent la plus jeune des formations politiques. A s'aligner trop étroitement sur la gauche, voire l'extrême gauche, le parti peut perdre le profil original qui a fait son succès. Une position par trop rigide sur le dossier chaud des manipulations génétiques et sa méfiance marquée à l'égard des développements actuels de la recherche scientifique lui coûteraient à coup sûr la sympathie d'une partie des intellectuels et des techniciens qu'il a su séduire. JD

---

**A s'aligner trop étroitement sur la gauche, voire l'extrême gauche, le parti peut perdre le profil original qui a fait son succès.**

### Sommaire

**Radio-TV** : La redevance tant convoitée (p. 2)

**Session parlementaire** : Quand le culot et la pugnacité paient (p. 3)

**Guerre en Irak** : L'ONU et le droit des vainqueurs (p. 4)

**Information en ligne** : Le salaire du net (p. 5)

**Forum** : L'OMC et la mobilisation des ONG suisses (p. 6)

**Taxes universitaires** : Vrais problèmes et fausses questions (p. 7)

# La redevance tant convoitée

**C'est le branle-bas autour du milliard de la redevance Radio-TV. La Confédération veut faire des économies, mais la SSR veille jalousement sur son pactole. Les médias locaux se préparent à recevoir une partie du gâteau.**

Deux dossiers se croisent pour justifier une augmentation de la redevance: les efforts d'économies de la Confédération et la nouvelle Loi sur la radio et la télévision. Pour éviter toute confusion, mieux vaut les examiner dans l'ordre et commencer par la chasse aux économies budgétaires menée par le Conseil fédéral.

## Augmenter la taxe et réduire les subventions

La Confédération débourse quinze millions par année pour participer au financement de Swissinfo, le site qui a repris le rôle de fenêtre sur l'étranger exercé pendant des décennies par la défunte Radio Suisse In-

ternational. Le Conseil fédéral veut couper cette subvention. Mais comme il ne souhaite pas renoncer à cette ouverture sur le monde il s'apprête à majorer la redevance de 1,5%, ce qui représente, grosso modo, une opération blanche pour les organismes qui en bénéficient (voir encadré ci-dessous).

Le Conseil fédéral a déjà procédé à une opération analogue. Il a majoré l'an passé la taxe de 4,1% pour compenser une mesure sociale: l'exonération de la taxe pour les bénéficiaires de rentes complémentaires AVS.

**Il semble politiquement acquis que les médias locaux seront les principaux bénéficiaires de la nouvelle loi.**

La SSR, conteste cette manière de faire. Le financement d'une mesure sociale en faveur des rentiers modestes ou la promotion de l'image suisse à

l'étranger sont des tâches qui appartiennent à l'État et non aux auditeurs et téléspectateurs. En majorant la taxe de manière artificielle, on crée la confusion et un mécontentement qui se retournent contre les bénéficiaires de

la redevance. Cette crainte est avivée par la perspective d'une nouvelle majoration en faveur, cette fois-ci des radios et TV locales.

## La redevance au profit de la proximité

Les radios et télévisions locales touchent actuellement environ 1% de la redevance. Le projet de loi déposé devant le Parlement prévoit de majorer significativement cette quote-part. On parle de 4 ou 5% selon les cas.

Mais pour ne pas affaiblir la SSR, il conviendrait de majorer la redevance. Avec cette troisième augmentation, on risque d'atteindre la zone de la révolte des payeurs, ce qui pourrait inciter le Conseil fédéral à la prudence, au détriment de la SSR. Car il semble politiquement acquis que les médias locaux seront les prin-

cipaux bénéficiaires de la nouvelle loi. Leur rôle de proximité comble une lacune que ne peut pas remplir un diffuseur national.

## La mue de Léman Bleu

Avant même le débat parlementaire sur la nouvelle loi, les acteurs sur le terrain se préparent. C'est ainsi qu'à Genève, Léman Bleu s'adapte, par avance, aux exigences de la future réglementation. Selon la législation actuelle, cette télévision locale couvre un bassin de population trop important pour bénéficier d'une part de la redevance.

Les choses vont changer. Selon la nouvelle approche, les médias locaux seront moins nombreux et devront couvrir de plus larges territoires. Léman Bleu aura la taille voulue pour bénéficier de la redevance, pour autant qu'elle offre des prestations de service public suffisantes. Pour y parvenir, Léman Bleu vient de faire le ménage. Elle s'est séparée de son directeur qui confondait allégrement copinage, publicité et information. Le conflit larvé entre les professionnels de la rédaction et le directeur commercial s'est conclu au détriment de ce dernier. Une information répondant à des critères journalistiques va pouvoir se développer. La chaîne genevoise pourra ainsi prétendre à la reconnaissance fédérale. *at*

## La redevance en chiffres

La redevance annuelle s'élève à 440 francs (hors TVA) par ménage. Son revenu est réparti de la manière suivante :

SSR	1080 millions
Radios-TV locales	12 millions
Office fédéral de la communication (OFCOM)	13 millions
Perception (Bilag SA)	44 millions
Total	1149 millions

Pour arrondir et simplifier, 1% de la redevance correspond à 10 millions de francs. Chaque majoration de 1% augmente la charge annuelle de 4,4 francs par ménage.

Une majoration de 1,5% telle que le prévoit le Conseil fédéral porterait la redevance annuelle par ménage à 506 francs.

# Quand le culot et la pugnacité paient

**Les débats parlementaires peuvent déboucher sur des majorités de circonstance qui désavouent les compromis donnés gagnants. C'est le cas des décisions prises dans les domaines de la recherche et des OGM.**

La semaine dernière, lors de la dernière session extraordinaire du Parlement, le Conseil national a pris deux décisions-surprise. Une courte majorité a opté pour une croissance annuelle de 6% des crédits en faveur de la formation, de la recherche et de la technologie (FRT). Le Conseil fédéral proposait 4% - frein aux dépenses et programme d'économies obligent - et la commission 5%. Et une courte majorité encore a introduit un moratoire de cinq ans sur l'importation et l'utilisation de semences génétiquement modifiées.

Certes, aucune des deux décisions n'est définitive, le Conseil des Etats devant encore se prononcer. Par ailleurs, le crédit-cadre FRT va encore passer au moulin du programme d'écono-

mies 2003 cet automne. Qu'importe, ces deux victoires, même provisoires, sont importantes. Elles montrent que le culot et la pugnacité peuvent payer et que la constitution de majorités fluctuantes reste possible malgré la permanence de l'antagonisme entre la gauche et la droite.

En effet, dans les deux cas, c'est le regroupement inhabituel de forces généralement hostiles qui a permis ces victoires à l'arraché. La gauche, les Verts et les libéraux unanimes, appuyés par une poignée de radicaux et de démocrates-chrétiens soutiennent les crédits FRT; la gauche, les Verts et la plupart des députés paysans des partis bourgeois défendent le moratoire.

Deux femmes socialistes ont été les chevilles ouvrières de la construction de ces coa-

litions gagnantes. Dans un contexte dominé par l'obsession des coupures budgétaires, la Bâloise Anita Fetz a osé revenir avec une proposition à 6%, alors que le compromis de la commission à 5% semblait gagnant. Elle a bataillé ferme, tenant tête à un Christoph Blocher désarçonné par tant de pugnacité. La Bernoise Simonetta Sommaruga, défenseur attitrée de consommateurs, n'a pas craint de revenir à la charge, malgré le rejet de ce même moratoire par le parlement l'automne dernier. Forte du succès de l'initiative populaire pour un moratoire qui a déjà récolté plus de 90 000 signatures en 3 mois, elle a trouvé l'appui des agriculteurs de l'UDC, ceux-là mêmes qui voulaient raboter les crédits FRT. *jd*

## Racisme

### Le travail de l'inégalité

**Selon une étude récente, les inégalités de traitement fondées sur la couleur de la peau, l'origine ou l'appartenance religieuse sont encore courantes dans le monde du travail.**

La lutte contre la discrimination raciale revêt une importance particulière dans le monde du travail. En effet, l'intégration passe par le milieu professionnel. Une étude récente montre que le chemin à parcourir est encore long pour combattre les inégalités de traitement fondées sur des critères inacceptables comme la couleur de la peau, l'origine, ou l'appartenance religieuse.

Le premier écueil consiste à identifier les comportements discriminatoires et à en mesurer l'ampleur. Les annonces trop explicites n'ont plus cours; l'on soufflera plutôt un mot à l'oreille du recruteur et la discrimination sera d'autant plus difficile à prouver. En outre, les statistiques ne permettent pas à elles seules d'évaluer

l'impact des comportements racistes. Les données relatives à la couleur de la peau, à l'origine ethnique, voire même à la religion, sont absentes. Il faut se contenter du seul critère de la nationalité.

Selon les chiffres, il n'y a, entre travailleurs suisses et étrangers, pas de salaire égal pour travail égal et encore moins de niveau hiérarchique égal pour compétences égales. Les inégalités salariales sont particulièrement criantes en défaveur des étrangers dans les professions les moins rémunérées. Pour ce qui est du niveau de responsabilité, «40% des écarts touchant les étrangers établis ne peuvent être ramenés à des différences de qualifications». La préférence nationale ne semble hélas pas être une spécialité française.

L'économie a un intérêt très matériel à lutter contre les discriminations. En effet, ces comportements sont sources de conflits et désorganisent des ressources humaines qui ne devraient fonctionner que selon le critère de l'efficacité. En bref, le racisme dans l'entreprise a un coût élevé. Sous l'impulsion de l'Office international du travail (OIT) notamment, les Codes de bonne conduite se sont multipliés et une norme de certification - Social Accountability 8000, SA 8000 - a même été introduite. Les investisseurs institutionnels peuvent ainsi favoriser les entreprises qui luttent activement contre les comportements discriminatoires.

La lutte contre la discrimination raciale passe surtout par une réfor-

me législative que l'étude effleure à peine. La protection dans le droit du travail reste faible, pour ne pas dire inexistante: la personne licenciée pour un motif raciste ne peut à l'heure actuelle obtenir qu'une indemnité pour licenciement abusif. Le congé devrait pouvoir être purement annulé, à l'instar de ce que prévoit l'article 10 de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. Un comportement raciste de l'employeur est aussi grave qu'une attitude sexiste. *ad*

*Un monde du travail sans discrimination* par Heidi Stutz, édité par le Service de lutte contre le racisme (la version intégrale de l'étude en allemand est disponible sur le site [www.edi.admin.ch/ara](http://www.edi.admin.ch/ara)).

# L'ONU et le droit des vainqueurs

**La guerre en Irak a été une épreuve de vérité pour l'ONU et pour l'Union européenne. A ce titre, elle a touché la Suisse. Mais peut-on se satisfaire des considérations très formelles du Conseil fédéral sur la légalité ou l'illégalité, assortie de regrets, d'une intervention militaire? Les armes se sont tuées mais le débat n'est pas clos.**

**L**a victoire décide du droit. Le président de la République française en fait le constat. Lorsqu'il s'opposa de tout le poids (léger) de la diplomatie française à la volonté des Etats-Unis d'en découdre immédiatement par les armes, il n'ignorait pas que les dés étaient déjà lancés et que, sur le terrain, la coalition anglo-saxonne ne pouvait qu'être victorieuse, vu l'asymétrie des forces. Certes l'opinion française dominante et le rôle de la population musulmane dans son pays donnaient une touche réaliste à sa démarche aux apparences donquichottesques. Cette prise de risques au nom du respect prioritaire du droit international lui valut, pendant des semaines, une forte estime populaire, médiatique et internationale qui était justifiée. Or, au moment de la chute de Bagdad, prévisible, même si elle fut rapide, Chirac apparut tel un perdant, en partie isolé, comme si la victoire étatsunienne avait créé non seulement un fait accompli, mais un nouveau droit. Jürgen Habermas (*Le Monde* du 2 mai) a pris pour point de départ d'une réflexion sur l'hégémonie le moment où bascule la statue de Saddam Hussein, le 9 avril: «la perception publique de la guerre semble s'être inversée avec cette scène».

## La légalité

L'intervention militaire en Irak aurait été jugée légale, au sens du droit international, si avaient été respectées les procédures onusiennes: majorité du Conseil de sécurité et absence de veto. Telle fut l'explication publique du Conseil fédéral pour ne pas autoriser le survol militaire du territoire suisse. Or, cette légalité correspond peu aux normes du droit, telles qu'elles se sont progressivement dégagées dans le droit civil ou pénal des Etats. Lors de la discussion et de la préparation des résolutions à l'ONU, les Etats indécis du Conseil de sécurité ont fait l'objet non seulement de sollicitations, mais d'intimidations ou de promesses chiffrables. Pratiques qui dans un procès ordinaire feraient casser tout jugement. Le droit international, en l'occurrence, n'est qu'une épreuve de force, policée.

Le droit de veto, ou plus exactement l'unanimité exigée des cinq grandes puissances (l'absence ne contredisant pas l'unanimité) confirme cette prise en compte du potentiel des Grands, quel que soit le sujet débattu. Enfin, la Charte ne conçoit pas la légalité d'une guerre comme une autorisation donnée par le Conseil de sécurité à un Etat membre décidé à régler un conflit par les armes, sauf s'il

s'agit d'une autodéfense légitime. C'est l'ONU qui doit diriger les opérations et qui, à cette fin, requiert de ses membres des moyens militaires. La guerre en Irak, même si elle avait obtenu le feu vert d'une majorité du Conseil de sécurité, n'aurait pas été conforme à l'esprit de la Charte.

La légalité derrière laquelle s'est abrité le Conseil fédéral est donc avant tout une formule pratique; cette légalité ne saurait avoir le prestige du droit international comme s'il s'agissait du jugement d'une cour de dernière instance.

## Le débat

La crise irakienne a révélé les limites des moyens de pression à disposition de l'ONU, celles de l'embargo et celles des inspections. La communauté internationale devrait pouvoir disposer en conséquence d'autres «outils». Le blocage des flux financiers avec l'Etat récalcitrant et la confiscation des comptes de ses dirigeants se révéleraient plus efficaces que l'embargo commercial qui frappe avant tout la population.

La crise irakienne a également démontré l'absence totale, dans un régime dictatorial, de la circulation de l'information, même onusienne. Le droit pour les Nations unies de faire connaître à la population le point de vue de la communauté internationale, par les ondes, par la presse, devrait être inscrit

dans les exigences qui conditionnent l'adhésion d'un pays.

Mais un renforcement des sanctions et des contraintes ne sera accepté par les Etats membres que s'il n'apparaît pas comme le diktat des (ou du) pays économiquement et militairement les plus forts. L'ONU devrait donc pouvoir compter, pour motiver et étayer ses décisions, sur des instances ou des personnalités internationalement respectées et choisies par elle et non par leurs gouvernements respectifs. Si elle se réforme, l'ONU, à l'évidence, aura à se donner les moyens d'imposer des décisions qui aient une véritable légitimité de droit international, qui aient une force normative et qui ne soient pas seulement l'expression des rapports de force (ou de la capacité réfractaire) des Etats.

Une telle réforme, qui irait dans le sens d'une promotion de la liberté politique, devrait avoir l'appui des Etats-Unis qui s'en réclament, du moins en principe et en façade. Mais, paradoxalement, ils s'opposent à toute supranationalité réelle qu'ils ne contrôlèrent pas et qui pourrait s'appliquer à eux-mêmes. Là sont l'enjeu et la difficulté de toute réforme de l'ONU.

La Suisse, nouvel Etat membre, pourrait peut-être contribuer à l'instauration et à l'animation de ce débat incontournable. Plus utile que la diplomatie qui tape du pied. *ag*

# Le salaire du net

**Depuis une dizaine d'années, journaux, radios et télévisions ont investi Internet sans compter. Aujourd'hui, en passant de la gratuité au payant, les médias jouent leur va-tout et leur crédibilité.**

L'illusion de la fin du papier a précipité la course de la presse vers le web. La tentation de spéculations faciles et l'appât du gain ont fait le reste. La crise n'a pas tardé, elle a frappé un secteur fragile. Chômage et automatisation des sites sont maintenant monnaie courante. *News.google.com* (un répertoire de nouvelles internationales) a remplacé les journalistes par un algorithme qui recherche et regroupe les articles sur un sujet ou un événement.

Toutefois, les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvrent des perspectives professionnelles et économiques séduisantes dans un marché quelque peu essoufflé par la baisse des tirages et de la publicité. L'espoir reste double: réinventer les pratiques journalistiques et gagner de l'argent. L'hypertexte (les liens entre les sites) et le

caractère multimédia d'Internet poussent l'information vers la communication, bouleversant ainsi ses fonctions et sa production.

## De spectateur à producteur

La demande d'informations sur Internet croit autant que l'offre. Edicom, le portail internet d'Edipresse, affiche près de 900 000 visiteurs par mois. Le public est friand de services utiles, d'annonces classées, de proximité et de savoirs spécifiques. Mondialisée, mais singularisée à l'extrême, l'information se segmente. Elle alimente des communautés d'intérêts et d'expériences - les forums ou groupes de discussions - qui ignorent les frontières géographiques et politiques. C'est le paradis des niches. Où l'utilisateur est le protagoniste, au moyen du blog par exemple (voir encadré). L'interaction est de mise. Il faut participer, réagir à un événement ou à une nouvelle. Le lecteur devient actif: il enrichit et diffuse l'information au quatre coins de la toile.

## Gratuit c'est bien, payant c'est mieux

Si le nombre de sites tend à enfler, leur rentabilité bat de l'aile. Alors que les journaux se bagarrent pour sortir en ligne, tout le monde semble perdre de l'argent. C'est la ruée vers l'or sans l'or. Les modèles économiques se bousculent: tout payant, abonnement aux seuls services à valeur ajoutée ou la gratuité complète; dans ce cas, c'est la publicité qui paie, sans couvrir pourtant la totalité des frais. Malgré les réticences des surfeurs et des stratégies éditoriales différentes, le passage du gratuit au payant paraît inéluctable, comme le confirment les responsables des services web des médias romands. Pour Claude Chuard, rédacteur en chef adjoint de *La Liberté* de Fribourg, un des premiers quotidiens romands à avoir été diffusé sur le net, «il n'est pas question de lancer un service en ligne qui n'est pas rentable. Après avoir été cannibalisés par des lecteurs qui passaient sur Internet pour accéder au journal gratuitement, nous avons décidé de réduire le nombre d'articles offerts. Actuellement, le site propose gratuitement une sélection limitée à des articles quotidiens et un accès complet aux archives». Bien sûr, l'histoire d'Internet, fondé sur l'ouverture maximale - réelle ou fantasmée - sans hiérarchie ni barrière financières, est en contradiction avec les velléités de conquête du marché et la nécessité d'amortir les investissements. Mais les internautes commencent à s'apercevoir que la gratuité n'est plus viable et ne garantit pas la qualité des contenus.

## La liberté contre la qualité

L'étude Baromédia menée en 2002 (enquête sur l'état des médias suisses réalisée par l'institut Erams de Genève pour le compte de Ringier Romandie) fait état d'une certaine méfiance à l'égard d'Internet, alimentée par l'absence de contrôles et de filtres. Et comme l'ensemble de l'offre souffre paradoxalement de cette liberté, les internautes ne se transforment pas facilement en clients et abonnés payants, malgré les efforts entrepris pour les fidéliser. Suivis par les annonceurs qui hésitent encore à investir dans un marché volatil. L'initiative du pool de publicitaires suisses *SwissWebPress (Publicitas webservices)*, qui propose des annonces dans les principaux sites Internet du pays, est encore une exception.

Les labels de qualité sont peut-être la seule solution. Presse Romande, l'association des éditeurs romands, vient de lancer le sien. Ces labels, calqués sur la déontologie et les us des médias traditionnels, visent la crédibilité de l'information en ligne. Même si leur prolifération et, plus encore, leur caractère exclusivement incitatif risquent d'en affaiblir l'efficacité.

*md en collaboration avec Céline Celardin*

Riccardo Stagliano, *Giornalismo 2.0. Fare informazione al tempo di Internet*, Carocci editore, Roma, 2002.

## Le blog

Il s'agit d'une page personnelle, un journal de bord quotidien. La page est parsemée de commentaires et de liens vers d'autres sites. Facile à utiliser, le blog connaît un succès planétaire depuis les attentats terroristes du 11 septembre. La guerre en Irak a amplifié le phénomène via les blogs des soldats alliés, abondamment médiatisés. Les journalistes, attirés par l'autonomie face aux éditeurs traditionnels et les formats inédits, prennent d'assaut ce nouveau filon. L'unijournalisme, fondé sur la connaissance spécifique d'un domaine ou sur la singularité d'un point de vue, a désormais ses adeptes et ses vedettes. Le plus connu, Jim Romenesko, anime *medianews.org*, un site consacré exclusivement aux médias et financé par une célèbre école de journalisme américaine, le Poynter Institute de St. Petersburg en Floride. La RSR a aussi son blog: *www.rsr.ch*, les infos, capsule multimédia.

# L'OMC et la mobilisation des ONG suisses

**Les ONG, regroupées au sein de la Coordination Suisse-OMC, contestent l'absence de contrôle démocratique sur les décisions de l'Organisation mondiale du commerce et se battent pour un marché tourné vers les besoins des économies plus faibles.**

Bastienne Joerchel Anhorn

Responsable de la politique de développement auprès de la Communauté de travail  
Swissaid/Action de carême/Pain pour le prochain/Helvetas/Caritas/Eper

Sur le plan mondial, la mobilisation des ONG contre les objectifs de libéralisation commerciale «à tout prix» de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est faite plus visible depuis la Conférence ministérielle de Seattle, en décembre 1999. En Suisse aussi, Seattle marque une étape importante. C'est en effet au lendemain de cet événement que les ONG ont entamé une stratégie de coalition pour donner plus de poids à leurs revendications. La Coordination Suisse-OMC, créée en janvier 2000, associe sur un front commun des acteurs aussi divers que la Communauté de travail des œuvres d'entraide, l'Union suisse des paysans, Uniterre, l'Union syndicale suisse, Pro Natura, le WWF, la Déclaration de Berne, la Fédération romande des consommateurs ainsi que de nombreuses autres organisations et mouvements de citoyens.

## Une coalition contre la libéralisation

Bien que venant d'horizons très différents, les organisations regroupées dans la Coordination s'accordent pour s'opposer à une libéralisation dogmatique du commerce mondial. Les véritables problèmes ne sont pas le manque de débouchés commerciaux pour les géants de l'industrie, ni le déficit de régulation des marchés, mais bien les carences structurelles de l'OMC, l'absence de contrôle démocratique et le caractère inégal des règles qui nuisent aux économies les plus fragiles et n'offrent pas de garde-fou contre les conséquences sociales et écologiques des marchés libéralisés. La Suisse doit choisir une voie alternative en faveur d'une réforme approfondie de l'OMC, pour lui donner les moyens de répondre aux véritables défis de la globalisation.

Ce message, la Coordination Suisse-OMC le martèle depuis sa création à l'attention du Conseil fédéral et des négociateurs suisses à l'OMC. Elle utilise pour cela plusieurs canaux. Outre les actions de communication auprès des médias, la Coordination est fortement représentée au sein du groupe de liaison OMC/ONG, organe d'information et de consultation du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Ce groupe réunit divers représentants d'ONG - au sens large, selon la définition du seco, c'est-à-dire comprenant également les représentants des associations faïtières de l'économie, telles l'Association suisse des banques ou economiesuisse. Par le biais de ce groupe et des contacts réguliers qu'elle entretient avec le seco, la Coordination parvient à transmettre ses prises de position sur les sujets importants. Un accent particulier est mis sur les questions touchant à l'agriculture, aux services, aux investissements, à l'envi-

ronnement, aux pays en développement, ainsi qu'à l'accès aux médicaments.

Le travail de longue haleine des ONG suisses a sans aucun doute amené la Confédération à prendre davantage en compte les préoccupations de la société civile. La pression de la Coordination a, par exemple, contribué à ce que la Suisse renonce pour l'instant à toute libéralisation dans les domaines des services qui relèvent du secteur public. Les négociateurs suisses ont notamment rejeté la demande de l'Union européenne en faveur d'une ouverture du marché suisse de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau potable. Les activités de lobby de la Coordination ont également poussé le seco à davantage de transparence: les réunions du groupe de liaison OMC/ONG se font plus fréquentes et l'information qui y est diffusée est plus complète. De plus, le mandat de négociations du Conseil fédéral pour la prochaine Conférence ministérielle de Cancun (septembre 2003) sera présenté au groupe de liaison avant son adoption définitive.

## Le déficit démocratique

L'attitude plus ouverte de la Suisse officielle à l'égard des ONG ne signifie pas pour autant un changement de position. Elle reste fondamentalement en faveur de la poursuite des libéralisations commerciales et surtout, point d'achoppement important pour les ONG, en faveur de négociations dans des domaines nouveaux tels que les investissements et la concurrence. De plus, si des progrès ont été faits en matière de transparence, il reste le grave problème du déficit démocratique. Le parlement n'a aujourd'hui que le pouvoir de refuser ou d'accepter le résultat final des pourparlers, sans possibilité d'intervenir en cours de route. On retrouve le même problème avec les cantons, qui n'ont pas de pouvoir sur les négociations, même si celles-ci touchent des domaines relevant de leurs compétences! La Coordination Suisse-OMC n'est donc de loin pas au bout de ses peines. Elle poursuit d'ailleurs intensément son travail de lobby en mettant la priorité sur les questions du contrôle démocratique, tant il est important que l'OMC ne limite pas les pouvoirs des parlements nationaux et régionaux démocratiquement élus. ■

Toutes les positions et documents publiés par la Coordination Suisse-OMC peuvent être consultés sur le site de la Communauté de travail: [www.swisscoalition.ch](http://www.swisscoalition.ch)

# Vrais problèmes et fausses questions

Dans un dossier publié par L'Hebdo du 1<sup>er</sup> mai, c'est le libéral Jean-Marc Rapp, recteur de l'Université de Lausanne, qui défend des taxes minimales alors que Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à la science et à la recherche parfois apprécié de la gauche politique, et Patrick Aebischer, président de l'EPFL, soutiennent leur forte augmentation (entre 3000 et 50000 francs par année).

Dans un contexte dominé par la critique de l'immobilisme des universités suisses, par les discours sur l'émergence d'une «société du savoir» ou les projets d'université on-line, la question peut sembler futile. Cependant, même si l'augmentation n'est pas imminente, le débat mérite qu'on s'y attarde car il montre à quel point on peut passer parfois à côté des bonnes questions.

Les arguments financiers sont a priori la première piste de réflexion qui permet de comprendre l'idée d'une augmentation des taxes. Les hautes écoles ayant de plus en plus besoin de moyens, les pouvoirs publics rechignant à les leur fournir, il semble logique de penser aux taxes pour résoudre cette question. Un problème important se situe néanmoins au niveau des proportions. Par exemple, les taxes encaissées actuellement à l'EPFL n'atteignent même pas 1% de la somme reçue chaque année de la Confédération sous forme de subvention. On imagine l'augmentation nécessaire pour atteindre ne serait-ce que 10%. L'autre problème est évidemment celui du coût des bourses présentées comme la solution aux inégalités provoquées par l'augmentation des taxes. A moins bien entendu que l'on entre dans un système de remboursement de prêts sur trente ans évoqué par Patrick Aebischer.

La seconde piste de réflexion est plus une question de principe ou, pour reprendre les termes de Charles Kleiber, un «souci d'équité». Les étudiants qui ont eu la possi-

bilité de suivre des formations de pointe auront le droit à des salaires nettement plus élevés que la moyenne et il serait juste qu'ils participent à leurs frais de formation. C'est oublier (naïvement?) un fait essentiel. Les hauts revenus étant censés payer plus d'impôts, ils financent par ce biais les formations qu'ils ont suivies pour bénéficier d'un bon salaire (avec à la clé un effet de solidarité intergénérationnelle).

## Payer pour étudier n'est pas le seul obstacle

Il est surprenant de voir que ces principes relativement simples sont rappelés par le libéral Jean-Marc Rapp, dont le parti revendique pourtant les vertus de la compétition dès les premières années d'école. On aimerait avoir une position plus claire de Charles Kleiber. Son discours utopique sur la «société du savoir» dans laquelle «chacun ira chercher les connaissances là où elles se trouvent» permet toutefois de penser qu'il défend cette idée: forcer la mobilité des étudiants en jouant sur les taxes. Mais la mobilité d'un

certain nombre de privilégiés doit-elle se faire aux dépens de la majorité?

Le montant des taxes universitaires est une question qui a son importance. Mais elle ne doit pas occulter le fait que ce n'est de loin pas le seul obstacle à un accès le plus égal possible aux études universitaires. Même en rendant gratuites les hautes écoles, les étudiants dont les parents ont eux-mêmes obtenu un diplôme universitaire resteront largement surreprésentés. Le coût de la vie d'étudiant dû au changement de domicile et de mode de vie peut en être une cause. Mais c'est essentiellement l'échec de l'école primaire et secondaire à résoudre cette question en amont par une pédagogie et un système de promotion appropriés qui doit nous interpellier. La réduction des taxes n'y changera malheureusement rien, de la même manière que son augmentation ne résoudra pas les problèmes de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. De là à dire qu'il s'agit du mauvais débat...

Olivier Simioni

## France voisine

### Les socialistes à nos frontières

Le 7 mai *Le Monde* a publié les résultats par département de la consultation des membres du Parti socialiste en prévision du prochain congrès qui se tient à Dijon.

Seul le département du Pas-de-Calais peut compter sur douze mille membres alors que le Nord n'en a pas tout à fait huit mille, les Bouches-du-Rhône environ six mille six cent et la Seine (Paris) six mille quatre cent. A l'autre extrémité,

l'Aube en a seulement cent nonante. Les cinq départements à la frontière suisse et le Territoire de Belfort ont chacun quelques centaines d'adhérents: Ain, 390; Doubs, 539; Jura, 310; Haut-Rhin, 460; Haute-Savoie, 410; Territoire de Belfort, 275.

La motion présentée par le secrétaire du parti François Hollande, qui consacre une ligne politique basée sur la continuité, a obtenu le plus de suffrages parmi les représen-

tants socialistes proches de nos frontières sauf dans le Jura où le Nouveau Parti socialiste (NPS) de Arnaud Montebourg est majoritaire.

Dans *Le Monde* du 9 mai, Jean Mélenchon, cofondateur avec Henri Emmanuelli du courant Nouveau Monde, déplore que pour la première fois «les socialistes disent massivement que les ruptures, ça n'est pas possible» et que le PS préfère une «ligne d'accompagnement social». *cfp*

#### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Alex Dépraz (ad)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Jacques Guyaz (jg)**  
**Jérôme Meizoz**  
**Charles-F. Pochon (cfp)**  
**Olivier Simioni**  
**Albert Tille (at)**

Forum:  
**Bastienne Joerchel Anhorn**

Responsable administrative:  
**Anne Caldeleri**

Impression:  
**Presses Centrales Lausanne SA**

Abonnement annuel: 100 francs  
Etudiants, apprentis: 60 francs  
@abonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: domaine.public@span.ch  
**www.domainepublic.ch**

# Le monde fantastique des forteresses

Ce sont des souvenirs lointains. Les adultes parlaient parfois d'un lieu mystérieux du nom de Savatan. Des cavernes avec des arsenaux, des énormes canons, des passages souterrains, peut-être des grottes, des rivières souterraines, qui sait. Il ne fallait pas trop en parler. Des oreilles hostiles étaient peut-être à l'affût. Certains y faisaient leur service militaire, leurs cours de répétition. C'était une époque où la guerre était déjà lointaine, mais l'armée restait au cœur de la Suisse. Les hommes en parlaient sans cesse, ils étaient enfin seuls. Les femmes en parlaient aussi, elles étaient enfin seules.

C'est ce monde englouti dont nous parle Jean-Jacques Rapin,

un destin à la Suisse, ancien directeur du conservatoire de Lausanne, colonel de milice, qui vient de publier *L'esprit des fortifications* dans la petite collection *Le Savoir suisse*. Un ouvrage un peu irritant. Dans cette collection consacrée à la Suisse dans le format des fameux *Que sais-je*, fallait-il consacrer un chapitre à une biographie scolaire de Vauban, un autre aux fortifications françaises et terminer par une défense brouillonne et énervée de Guisan, et de la volonté de défense du pays pendant la Seconde Guerre mondiale? Sans doute pas.

Mais c'est un petit livre tout de même très intéressant pour les béotiens en histoire militaire. Après tout, comme le dit

l'auteur, les châteaux, murailles, bastions et autres forteresses sont un élément central du décor de bien des villes et des paysages. Ces ouvrages sont souvent impressionnants et ils ont, pour paraphraser Pline l'Ancien, la beauté des objets parfaitement adaptés à leur fonction. Le rôle considérable du général Dufour, un des créateurs de la Suisse moderne, constructeur des forts du Gothard et de St-Maurice est clairement mis en évidence. Les premières places d'arme, Andermatt et Airolo sont nées de la construction des forteresses ainsi que la première arme professionnelle de l'armée suisse: celle des gardes-fortifications.

L'ouvrage de Jean-Jacques

Rapin aide à comprendre la conception traditionnelle de l'armée suisse qui a été construite tout entière, jusqu'en 1960 au moins, autour de la puissance des forteresses, renforcée par l'idée de réduit national de 1940 à 1945. A leur apogée, les forteresses de montagnes pouvaient couvrir de leur feu une ligne continue de St-Maurice à Sargans! C'est la vieille fascination pour les bases souterraines que l'on retrouve chez l'auteur avec cet imaginaire qui court de James Bond à Blake et Mortimer! *jj*

Jean-Jacques Rapin, *L'esprit des fortifications*, coll. Le Savoir suisse, PPUR, 2003.

## Traduction inédite

### Max Weber fait le détour par les «intellectuels» hindous

Après l'événement qu'a constitué la nouvelle traduction de *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* en 2000, les éditions Flammarion font paraître directement en collection de poche un autre texte du célèbre sociologue Max Weber, *Hindouisme et Bouddhisme* (1916-1917). Chercheuse au CNRS Isabelle Kalinowski, la traductrice, compte parmi les meilleurs spécialistes de Weber en France.

Cet ouvrage, pourtant classique des sciences humaines européennes, n'avait jamais été traduit en français jusqu'ici. Il appartient aux études comparatistes de sociologie de la reli-

gion initiée par le sociologue allemand. Loin de constituer seulement une série de réflexions érudites sur les religions du monde, ces travaux sont connus pour leur valeur de méthode: ils ont à la fois refondé la discipline sociologique et reconsidéré les catégories de la causalité historique.

*Hindouisme et Bouddhisme* consacre de nombreuses pages à la genèse historique du système des «castes» indiennes, tel qu'il sera étudié plus tard dans le classique *Homo hierarchicus* de Louis Dumont (1966).

Mais par-delà les remarques sur les textes sacrés hindouistes et bouddhistes, se profile une réflexion plus gé-

nérale sur le rôle des théologies dans la légitimation religieuse des positions sociales. Weber étudie le rôle de la caste des brahmanes, véritables «intellectuels» hindous selon ses mots, dans le phénomène de «domination sociale» si visible et intégrée en ce pays. En effet, l'hindouisme est à la fois une des religions les plus tolérantes, et celle qui maintient le plus grand «fossé» entre les différentes castes, «d'une profondeur inouïe et unique au monde», note Weber.

C'est que le pouvoir brahmanique repose tout entier sur son accès réservé aux textes sacrés, les Védas, et sur le monopole de leur commentaire au-

torisé. Ainsi se justifie le statut même de la caste qui maintient les autres à distance du lieu du pouvoir, par les obligations de «pureté» rituelle qu'elle leur impose. Là encore, Weber met le doigt au passage sur une grande énigme de toute science politique: certes, la domination se laisse fort bien décrire, mais comment rendre compte du consentement des dominés?

Jérôme Meizoz

Max Weber, *Hindouisme et Bouddhisme*, traduction, préface et notes d'Isabelle Kalinowski avec la collab. de Roland Lardinois, Paris, Flammarion «Champs», 2003, 634 pages.